



Renforcement de la protection des données

Révision totale de la loi fédérale sur la protection des données (LPD)

De quoi s'agit-il ?

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) est dépassée en raison de l'évolution technologique rapide. La révision totale adapte la LPD aux nouvelles conditions technologiques et sociales. En particulier, la transparence du traitement des données sera améliorée et l'autodétermination des personnes concernées à l'égard de leurs données sera renforcée.

La révision totale de la LPD permettra également à la Suisse de ratifier la convention révisée du Conseil de l'Europe sur la protection des données STE 108 et de mettre en œuvre la directive européenne (UE) 2016/680 relative à la protection des données en matière pénale, qui est liée à l'accord de Schengen. En outre, la révision vise à rapprocher la législation suisse en matière de protection des données aux exigences du règlement (UE) 2016/679. Ces travaux sont indispensables pour que l'UE continue de reconnaître la Suisse comme un Etat tiers ayant un niveau de protection des données suffisant pour que la possibilité d'échanger des données avec elle soit préservée, et ceci sans obstacle.

Le Parlement a divisé la proposition du Conseil fédéral en deux étapes. Dans un premier temps, seule la directive UE 2016/680 relative à la protection des données en matière pénale a été mise en œuvre. Dans un deuxième temps, la révision totale de la LPD a été examinée. Cette révision tient également compte du règlement (UE) 2016/679 et de la convention révisée du Conseil de l'Europe sur la protection des données STE 108. En outre, certaines des adaptations effectuées lors de la première étape seront abrogées et intégrées dans la révision totale de la LPD.

Les étapes préalables

- Le 9 décembre 2011, le Conseil fédéral approuve un rapport sur l'évaluation de la LPD et charge le Département fédéral de justice et police (DFJP) d'examiner l'opportunité de renforcer la législation en matière de protection des données, en tenant compte des résultats de l'évaluation et des développements en cours au sein de l'UE et du Conseil de l'Europe, et de faire des propositions concernant la marche à suivre avant la fin de 2014 ([communiqué aux médias](#)).
- Pour bénéficier de l'expertise nécessaire et pour tenir compte des intérêts des différents groupes de personnes concernés par une éventuelle révision de la loi sur la protection des données, l'Office fédéral de la justice (OFJ) instaure un groupe d'accompagnement. Celui-ci se penche de septembre 2012 à octobre 2014 sur les mesures législatives à prendre et résume ses conclusions dans un rapport ( [rapport du groupe d'accompagnement Révision LPD](#)) (PDF, 1 MB, 05.06.2020).
- Le 1er avril 2015, le Conseil fédéral prend acte du rapport du groupe d'accompagnement et des propositions du DFJP quant à la suite des travaux. Il charge le département de lui soumettre un avant-projet de révision de la LPD au plus tard à la fin août 2016. La modification de loi devra prendre en compte les réformes en cours au sein de l'UE et du Conseil de l'Europe ([communiqué aux médias](#)).
- Le 21 décembre 2016, le Conseil fédéral envoie en consultation l'avant-projet de révision totale de la LPD et de modification d'autres actes ayant trait à la protection des données ([communiqué aux médias](#)).
- Le 15 septembre 2017, le Conseil fédéral adopte le message relatif à la révision totale de la LPD ([communiqué aux médias](#)).
- [Délibérations parlementaires](#) (17.059) sur les projets 1 et 2 (première étape : disposition de protection des données pour la coopération Schengen en matière pénale et approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE).
- Le Conseil fédéral fixe au 1^{er} mars 2019 la date de l'entrée en vigueur des dispositions concernant le traitement des données dans le cadre de la coopération Schengen en matière pénale ([communiqué aux médias](#)).
- [Délibérations parlementaires](#) (17.059) sur le projet 3 (deuxième étape : révision totale de la LPD).
- Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation concernant la révision totale de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données ([communiqué aux médias](#)).

Documentation

Procédure de consultation concernant la loi sur la protection des données

 [Rapport explicatif concernant l'avant-projet de loi fédérale sur la révision totale de la loi sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales \(PDF, 1 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Avant-projet LPD \(PDF, 458 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Avant-projet modification d'autres actes législatifs relatifs à la protection des données \(PDF, 269 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la directive \(UE\) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales \(PDF, 193 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Texte provisoire convention STE 108 \(PDF, 180 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Tableau de concordance \(PDF, 249 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Echange de notes concernant la reprise de la directive \(UE\) 2016/680 \(PDF, 220 kB, 05.06.2020\)](#)

 [Directive \(UE\) 2016/680 \(PDF, 707 kB, 05.06.2020\)](#)

[Communiqué aux médias du 21 décembre 2016](#)

Prises de position suite à la procédure de consultation

La publication électronique des résultats de la procédure de consultation intervient sans garantie. Seule la version papier fait foi.

 [Prises de position des cantons \(PDF, 17 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Prises de position des partis politiques \(PDF, 2 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Prises de position des organisations A - H \(PDF, 41 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Prises de position des organisations I - R \(PDF, 33 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Prises de position des organisations S - Z \(PDF, 38 MB, 05.06.2020\)](#)

 [Prises de position des particuliers \(PDF, 2 MB, 05.06.2020\)](#)

Résultats de la procédure de consultation

 [Synthèse des résultats de la procédure de consultation \(PDF, 894 kB, 05.06.2020\)](#)

Message et projet

[Message concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales](#)

(FF 2017 6565)

Loi fédérale (projet)

(FF 2017 6803)

Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE (projet)

(FF 2017 6885)

Communiqué aux médias du 15 septembre 2017

Texte soumis à référendum

Première étape (disposition de protection des données pour la coopération Schengen en matière pénale)

Loi fédérale mettant en oeuvre la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (Développement de l'acquis de Schengen)

(FF 2018 6049)

Deuxième étape (révision totale de la LPD)

Loi fédérale sur la protection des données

(FF 2020 7397)

Procédure de consultation concernant l'ordonnance relative à la loi sur la protection des données

 [Rapport explicatif \(PDF, 669 kB, 22.06.2021\)](#)

 [Avant-projet \(PDF, 603 kB, 22.06.2021\)](#)

 [Tableau comparatif P-OLPD – OLPD – nLPD \(PDF, 129 kB, 22.06.2021\)](#)

[Communiqué aux médias du 23 juin 2021](#)

Dossier

23.06.2021

[Renforcement de la protection des données](#)

12.08.2010

[Protection des données \(Schengen\)](#)

01.01.2008

[Protection des données](#)

Communiqués

23.06.2021

[Ouverture de la consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la protection des données](#)

06.12.2019

[Message relatif à la nouvelle convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données](#)

30.10.2019

[Le Conseil fédéral signe la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données](#)

08.07.2019

[Troisième évaluation Schengen : un bilan positif pour la Suisse](#)

13.02.2019

[Trois projets pour plus de sécurité dans l'espace Schengen](#)

30.01.2019

[Coopération Schengen en matière pénale : nouvelles dispositions sur le traitement des données](#)

22.02.2018

[Troisième évaluation Schengen de la Suisse](#)

14.02.2018

[Garantie des constitutions révisées de trois cantons](#)

15.09.2017

[Une meilleure protection des données et un renforcement de l'économie suisse](#)

21.12.2016

[Renforcer le contrôle sur ses propres données et rendre leur traitement plus transparent](#)

30.09.2016

[Modification de l'ordonnance sur les certifications en matière de protection des données](#)

31.08.2016

[Reprise de la nouvelle directive UE sur la protection des données dans le domaine de la poursuite pénale](#)

06.07.2016

[Participation à eu-LISA](#)

01.04.2015

[Vers un renforcement de la protection des données](#)

20.01.2015

[Entrée en vigueur du mécanisme d'évaluation Schengen](#)

18.11.2014

[Fin de la deuxième évaluation Schengen : un bilan positif pour la Suisse](#)

04.11.2014

[La CEDH demande des garanties avant le renvoi d'une famille afghane en Italie](#)

20.06.2014

[Extension des accès au casier judiciaire et renforcement de la protection des données](#)

09.04.2014

[Le Conseil fédéral approuve deux messages sur des développements de l'acquis de Schengen](#)

10.12.2013

[Début de la deuxième évaluation Schengen de la Suisse](#)

20.11.2013

[Mise en consultation de deux développements de l'acquis de Schengen](#)

Dernière modification 23.06.2021

Contact

Office fédéral de la justice

Danielle Schneider

Bundesrain 20

CH-3003 Berne

T [+41 58 467 30 22](#)

F +41 58 462 78 79

 [Contact](#)

Office fédéral de la justice

Fanny Matthey

Bundesrain 20

CH-3003 Berne

T [+41 58 484 98 32](#)

F +41 58 462 78 79

 [Contact](#)